

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bilans CO2 et développement durable de l'administration cantonale

Le Conseil d'Etat présente les bilans CO2 et développement durable de son administration pour l'année 2010, CHUV et UNIL exceptés. L'évaluation couvre la gestion du personnel, les bâtiments, les déplacements et les achats nécessaires au fonctionnement de l'administration. Cette mise en lumière permet d'identifier les leviers d'action possibles pour réduire encore les impacts négatifs et renforcer les impacts positifs dans une perspective de développement durable.

En 2010, l'administration vaudoise a émis 65'000 tonnes de CO2 eq, et a utilisé 1'278'000 gigajoules (GJ) d'énergie primaire non renouvelable. La source d'émissions principale est liée à la gestion des bâtiments, avec 50% des émissions. Les déplacements professionnels et pendulaires représentent presque 35% des émissions et les achats un peu plus de 15%. L'ensemble de ces résultats figure dans le bilan CO2 du « ménage » de l'Etat pour l'année 2010, qui quantifie l'effet du fonctionnement de l'Etat sur les changements climatiques.

Un bilan développement durable a également été réalisé ; il présente une vision plus locale et qualitative de la performance en termes économique, environnemental et social de l'Etat. Des informations touchant l'attractivité de l'Etat en tant qu'employeur, la formation continue, la gestion des déchets à la place de travail ou la couverture des retraites font partie de ce bilan. Il fait ressortir que les méthodes de gestion de l'administration cantonale sont sur la bonne voie.

La réalisation de ces bilans a mis en lumière les stratégies et actions menées par les services dans le but de diminuer les émissions de CO2 ou qui s'inscrivent dans une perspective de développement durable. La démarche va se poursuivre avec l'identification des pistes d'amélioration à mettre en oeuvre sous la responsabilité des services concernés.

L'élaboration de bilans en matière de CO2 et de développement durable est en phase avec les objectifs de l'Agenda 21 cantonal, inscrits dans le programme de législature 2007-2012 du Conseil d'Etat (lutter contre le réchauffement climatique, promouvoir une utilisation efficace des ressources naturelles et préserver l'environnement).

En outre, l'Etat va promouvoir cette démarche de réduction d'émissions de CO2 auprès de ses partenaires engagés dans la même voie au sein d'une « plateforme CO2 » créée en 2011, réunissant l'Etat de Vaud, l'UNIL, l'EPFL, le CHUV, la Fédération des hôpitaux vaudois et l'école hôtelière de Lausanne.

Ces bilans font l'objet d'une publication dans la série Jalons et sont disponibles sur le site www.vd.ch/durable.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 19 juin 2012

DINF, François Marthaler, conseiller d'Etat, 021 316 70 01 Pascale Schwab Castella, collaboratrice de l'Unité de développement durable, 021 316 70 16